

INFORMATION INSCRIPTION RENTREE 2026

Chers parents,

Pour la rentrée scolaire 2026, nous aurons accès à la nouvelle version du Portail Famille. Cependant, en raison d'un retard dans la mise en service du logiciel, et afin de sécuriser les inscriptions et mieux répondre à vos besoins, celles-ci ne pourront pas ouvrir le 1er août comme prévu.

Par conséquent, les inscriptions en ligne pour les mercredis de septembre et octobre ne seront pas possibles via le portail, comme à l'habitude.

Merci de bien vouloir me retourner ce document complété, afin que je puisse effectuer moi-même les réservations pour ces périodes.

À noter que les inscriptions pour les mercredis de novembre et décembre ouvriront le 1er octobre sur le nouveau Portail Famille. Merci pour votre compréhension.

Si vous ne m'avez pas fourni de dossier pour l'année 2025/2026

Et si votre enfant a fréquenté le périscolaire du soir à l'école d'Opio et/ou l'accueil de loisirs durant l'année 2024-2025, et si aucune information figurant sur la fiche d'inscription ou la fiche sanitaire de liaison n'a été modifiée, il n'est pas nécessaire de nous transmettre un dossier complet.

Merci de bien vouloir nous retourner l'attestation d'assurance et l'attestation de quotient familial de la C.A.F. Sans attestation CAF, le tarif maximum sera appliqué

Nom et prénom de l'enfant : Date de naissance :

Ecole : Niveau scolaire en septembre 2026.....

Inscription à l'accueil du mercredi de septembre : MERCI DE COCHER LA CASE

- | | | |
|----------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|
| Le mercredi 3 septembre : | <input type="checkbox"/> Journée | <input type="checkbox"/> Demi-journée |
| Le mercredi 10 septembre : | <input type="checkbox"/> Journée | <input type="checkbox"/> Demi-journée |
| Le mercredi 17 septembre : | <input type="checkbox"/> Journée | <input type="checkbox"/> Demi-journée |
| Le mercredi 24 septembre : | <input type="checkbox"/> Journée | <input type="checkbox"/> Demi-journée |
| Le mercredi 1 octobre : | <input type="checkbox"/> Journée | <input type="checkbox"/> Demi-journée |
| Le mercredi 8 octobre : | <input type="checkbox"/> Journée | <input type="checkbox"/> Demi-journée |
| Le mercredi 15 octobre : | <input type="checkbox"/> Journée | <input type="checkbox"/> Demi-journée |

L'inscription implique des frais d'adhésion de 20 € par enfant et par an, à régler via votre portail famille.

Elle entraîne également l'acceptation et le respect du règlement intérieur.

Absences : Seules les absences justifiées pour raisons médicales, sur présentation d'un certificat médical dans un délai de 48 heures, donneront droit à un avoir valable pour une inscription ultérieure.

En cas d'annulation non justifiée par un motif médical, aucun remboursement ni avoir ne pourra être accordé. Tout changement de situation doit impérativement être signalé dans les plus brefs délais

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »